



Comité Régional de la Biodiversité de la région Centre-Val de Loire (CRB)

5 février 2020



Introduction

François BONNEAU

Président du Conseil régional Centre-Val de Loire

Pierre POUËSSEL

Préfet de la région Centre-Val de Loire



Modification de l'arrêté CRB

Christophe CHASSANDE

DREAL Centre-Val de Loire



Agence Régionale de la Biodiversité Centre-Val de Loire

Présentation de la stratégie pluriannuelle

Catherine BERTRAND – Directrice de l'ARB



Recueil et synthèse de l'avis du CRB

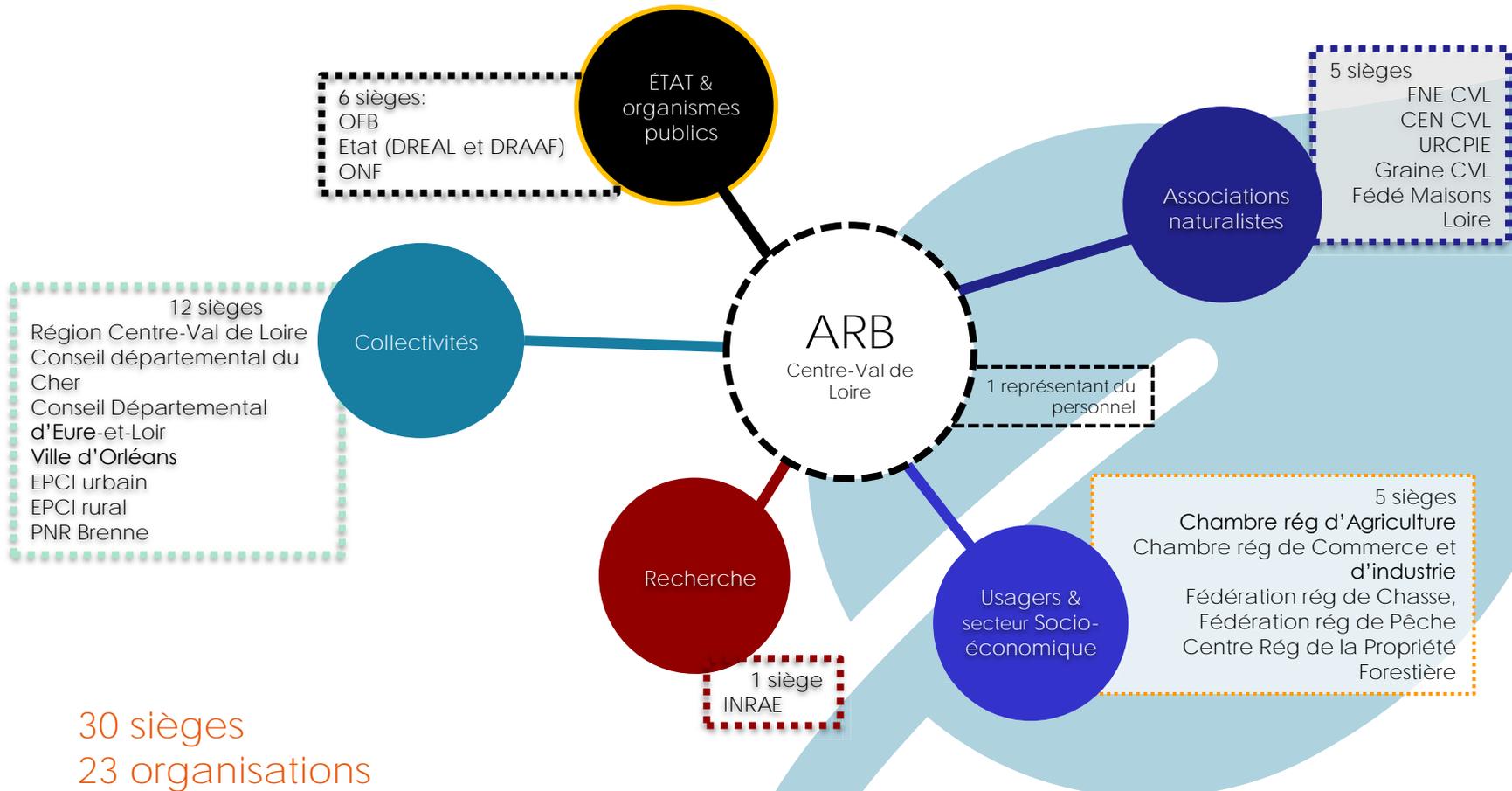
Michelle RIVET – Présidente de l'ARB

Principes issus de la préfiguration

- Travail collaboratif pour vision et projets partagés
- L'ARB est un réseau d'acteurs, où tous peuvent contribuer (membres ou pas)
- L'ARB ne se substitue pas aux acteurs régionaux
- L'ARB est le centre de ressources sur la biodiversité
- L'ARB facilite l'action, donne envie d'agir



23 structures membres son conseil d'administration



Les missions de l'ARB

Accompagner les acteurs dans les territoires

Appui technique, conseils aux territoires, valorisation des expériences...

Connaitre et observer la biodiversité régionale

Outils de valorisation de connaissances, capitalisation des informations, coordination des acteurs et actions...



Sensibiliser, former et communiquer sur la biodiversité

Mobilisation citoyenne, outils de communication ciblés, formations...

Animer le collectif ARB

Groupes de travail techniques, coopération, mutualisation d'outils et compétences...



Retour sur les réalisations de l'année de création

Réalisations 2019 (1/4)

Inauguration de l'ARB / rencontres pour la biodiversité - 27 septembre 2019

Une journée dédiée à la biodiversité et aux acteurs

Ouverte au grand public

500 participants environ, en continu

- **12 conférences scientifiques et techniques**
forte participation
- **Table ronde « économie et biodiversité »**
6 intervenants : CEN, FNE, CRA, CCIR, AFB, Région
2 témoins : Eurovia, agriculteur (37)
échanges avec la salle
Une première pour l'ARB, un thème très attendu d'autres rencontres sur ce thème à imaginer
- **Stands, présentations éclair, animations et jeux, spectacle musical, séance cinéma**



Inauguration de l'ARB / rencontres pour la biodiversité - 27 septembre 2019

Exposition « la biodiversité et nous »

Services vitaux et économiques
11 panneaux thématiques, 1 frise (sol) :
histoire de la biodiversité et enjeux
Prêt à tous les membres et acteurs



**3 animations vidéos
de 3 minutes**

« Connaître », « Comprendre »,
« Agir »

[Chaîne ARB](#)



Journée d'échanges techniques ou entre élus

- « **Éclairage urbain et biodiversité** », organisée avec la Communauté de communes du Grand Chambord (41)



- « **Bénéfices de la biodiversité face au changement climatique** », coorganisée avec le

Journée du réseau régional des techniciens de rivière et animateurs 2019

- « **Zones humides** », sur le bassin versant Loir amont (28) avec visite de travaux de restauration de la continuité écologique



3 journées techniques « planter local »

»

- À Bourges (18), Ste Maure de Touraine (37), Ingré (45)
Comité régional biodiversité Centre-Val de Loire – 5 f





Animation territoriale

Déploiement de « Territoire engagé pour la Nature »

- 7 lauréats
- 1^{ers} accompagnements techniques

Animation auprès des structures « milieu aquatique »

- Appui technique et financier plus spécifique auprès de 12 syndicats rivières



Centre de ressources numérique

Une attente exprimée dès les travaux de préfiguration

Réflexion collective + AMO : objectif de **mise en ligne début 2021**

Des temps d'échanges avec des acteurs ressources
pour partage, optimisation des démarches, identification des besoins

- CAUE, agences d'urbanisme, association des Maires du Loiret





Une stratégie pluriannuelle 2020 – 2022 pour structurer l'action

Une stratégie pluriannuelle (1/4)

Animer le collectif ARB

- A. Asseoir la stratégie de l'ARB
- B. Assurer la concertation et la gouvernance de l'Agence régionale de la Biodiversité
- C. Coordonner les échanges pour faciliter l'accès aux financements en région
- D. Communiquer sur l'ARB



Une stratégie pluriannuelle (2/4)

Accompagner les acteurs dans les territoires

- A. Apporter un appui technique et une mission de conseil aux acteurs
- B. Faciliter l'accès aux financements
- C. Mettre à disposition des territoires la technicité et les outils existants



Une stratégie pluriannuelle (3/4)

Sensibiliser, former et mobiliser sur la biodiversité

- A. Sensibiliser à la biodiversité
- B. Former à la biodiversité
- C. Mobiliser sur la biodiversité
- D. Être le Centre de ressources sur la biodiversité en région



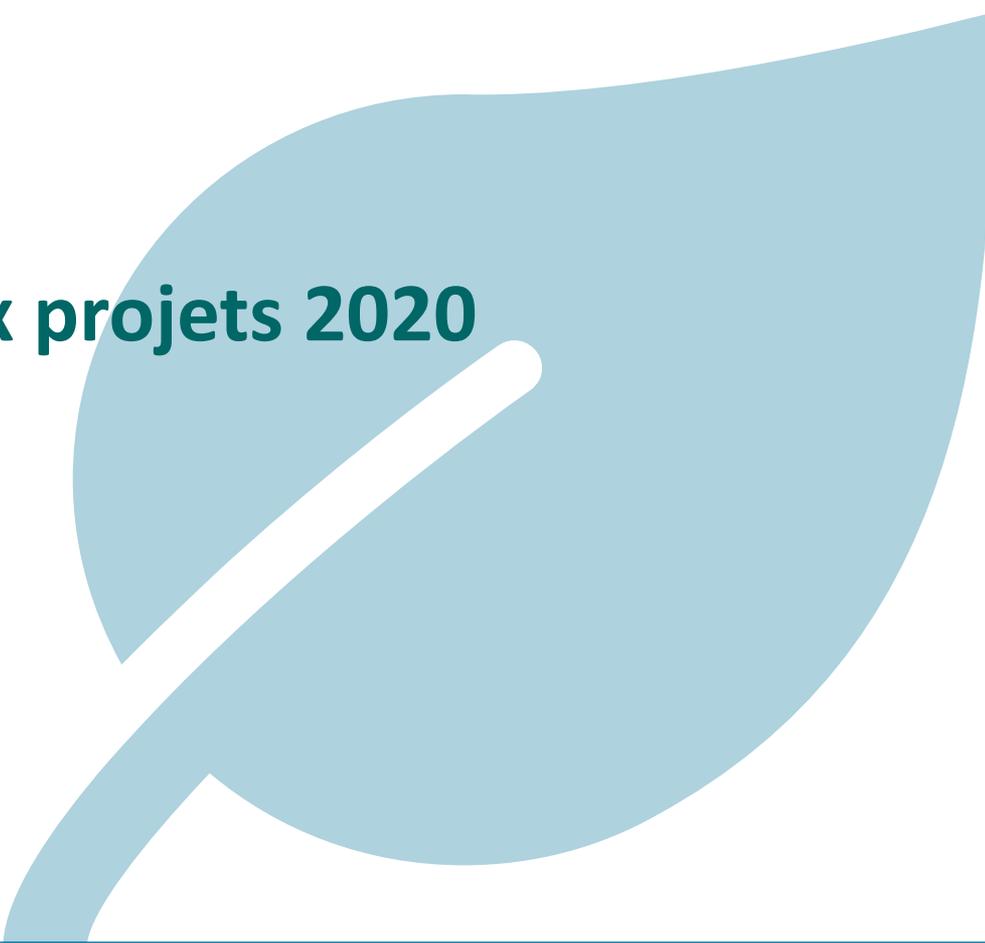
Une stratégie pluriannuelle (4/4)

Connaissance / Observatoire régional de la biodiversité

- A. Organisation de la connaissance
- B. Valorisation
- C. Diffusion
- D. Capitalisation



Principaux projets 2020



Axe
ACC.

Accompagner les acteurs dans les territoires



- Encourager l'émergence et accompagner des Solutions Fondées sur la Nature
- Poursuite et partage de l'état des lieux des financements biodiversité en région en lien avec le comité des financeurs
- Favoriser les rencontres entre maîtres d'ouvrages publics sur projets biodiversité

Animer le collectif ARB

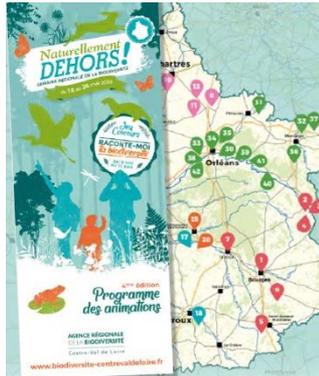
Axe
COLL.

- Animer les coalitions ARB dans le cadre de la COP régionale
- Travail avec les médias pour identifier des modalités de travail



Feuille de route ARB – 2020 (2/2)

Sensibiliser, former et communiquer sur la biodiversité



- « Naturellement dehors ! » 2020
- Centre de ressources : conception et déploiement
- Les mots pour convaincre
- Journées d'échanges techniques ou avec les élus
- Défi citoyen en faveur de la biodiversité : contours et lancement

Axe
SENS.

Connaitre et observer la biodiversité régionale

- Lancement d'une dynamique sur la thématique "mares"
- Indicateurs régionaux : enrichir l'existant
- Travaux sur le « Planter local » : les herbacées

Axe
ORB.

ARB Centre-Val de Loire

3 rue de la Lionne

45000 Orléans

biodiversite-centrevaldeloire.fr





SRADDET Centre-Val de Loire

Stéphanie BROCHARD et Olivier DUCARRE

Conseil régional Centre-Val de Loire



SRADDET Centre-Val de Loire



SRADDET = Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

Document de planification créé par la loi NOTRe.

11 domaines obligatoires, dont la protection et la restauration de la biodiversité.

Enjeu pour le législateur : une approche globale et cohérente.

Fixe des objectifs pour la région à moyen et long terme.

Le Centre-Val de Loire, une région à biodiversité positive d'ici 2030 (objectif 18).

SRADDET adopté par le Conseil régional le 19 décembre 2019, en attente de l'approbation par le Préfet.

Document consultable sur :

<https://www.regioncentre-valdeloire.fr>



SRADDET Centre-Val de Loire

2020 : début de la mise en œuvre :

1. Dans les documents de planification et d'urbanisme locaux.

Lesquels ?

- ✓ Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) ou à défaut aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)
- ✓ Chartes des Parcs naturels régionaux (PNR)
- ✓ Plans de Déplacement urbains (PDU)
- ✓ Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)
- ✓ Décisions des acteurs des déchets

Quand ?

- ✓ Pour toute nouvelle élaboration ou révision de document.

Comment ?

- ✓ Prise en compte des objectifs (ne pas aller à l'encontre) et compatibilité vis-à-vis des règles générales (ne pas s'écarter).

2. Au travers d'actions pouvant s'inspirer des recommandations figurant dans le fascicule.

Focus objectif 18 : réaffirmation des axes stratégiques du SRCE, auquel le SRADDET se substitue

- 1. Préserver la fonctionnalité écologique du territoire, notamment les habitats naturels les plus menacés** (consolidation du réseau d'espaces naturels, portage collectif de l'objectif de réduction de la consommation foncière).
- 2. Restaurer la fonctionnalité écologique dans les secteurs dégradés** (restauration écologique des zones humides et cours d'eau, transition agro-écologique, travaux de génie écologique, dispositions dans les documents de planification et d'urbanisme [ex. : plantations, lutte contre l'engrillagement]).
- 3. Développer et structurer une connaissance opérationnelle** (inventaires / atlas, actualisation du livre rouge des habitats naturels et espèces menacés, travaux de recherche en lien avec la biodiversité).
- 4. Susciter l'adhésion et impliquer le plus grand nombre** via la sensibilisation, la formation, le partage d'informations et le dialogue.

Ceci dans un contexte de poursuite de l'artificialisation des sols et de la fragmentation des milieux naturels

Un réseau écologique organisé autour de 10 sous-trames régionales dont 5 sous-trames prioritaires

Sous-trames prioritaires = milieux en forte régression

pelouses et lisières sèches sur sols calcaires ;

pelouses et landes sèches à humides sur sols acides ;

milieux prairiaux ;

espaces cultivés ;

bocage et autres structures ligneuses linéaires ;

boisements humides ;

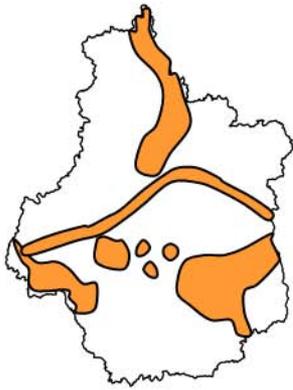
boisements sur sols acides ;

boisements sur sols calcaires ;

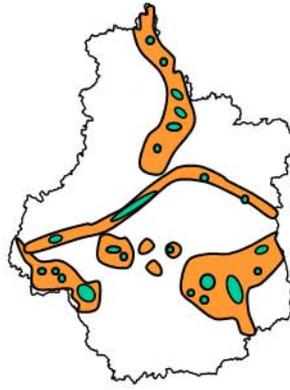
milieux humides ;

cours d'eau.

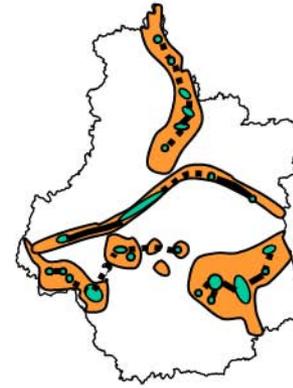
SRADDET Centre-Val de Loire



**1. Cartographie
des milieux
supports**



**2. Identification des
réservoirs de
biodiversité**



**3. Identification
des corridors**

Focus fascicule du SRADDET : 5 chapitres thématiques, 47 règles générales

1 chapitre biodiversité avec 5 règles générales (n°36 à 40) et des recommandations associées.

D'autres règles générales en faveur de la biodiversité :

- ✓ Prioriser l'optimisation du potentiel foncier identifié dans les espaces déjà urbanisés et équipés (n°5)
- ✓ Intégrer les principes d'urbanisme durable dans les documents de Planification et d'urbanisme locaux (n°8)
- ✓ Préserver et valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager (n°13)
- ✓ Identifier l'impact et la vulnérabilité au changement climatique et définir une stratégie d'adaptation des territoires (eau, risques, confort thermique, agriculture, sylviculture) (n°34)

SRADDET Centre-Val de Loire – Chapitre Biodiversité

Règle générale n °36

Les **SCoT identifient et intègrent les continuités écologiques** (réservoirs et corridors) du territoire **dans un document cartographique à l'échelle adaptée** (par exemple 1/25 000^e), pour **élaborer le diagnostic écologique et mettre en évidence les enjeux** du territoire.

Ils **traduisent, adaptent et complètent – si nécessaire – les réservoirs de biodiversité** identifiés dans la cartographie régionale **au regard de la connaissance la plus récente**. Ils **délimitent les corridors** écologiques (à partir des pré-localisations régionales, de l'expérience, de la connaissance locale et/ou d'études spécifiques) et **en identifient les obstacles majeurs**.

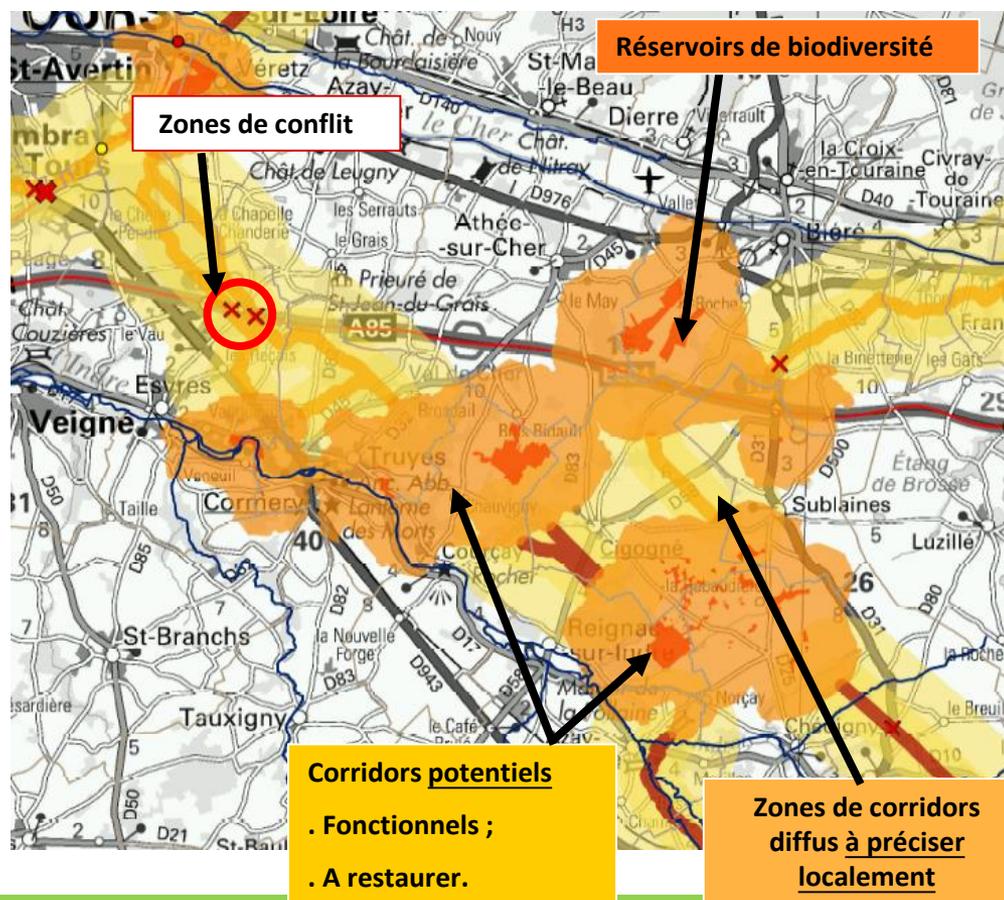
Les **chartes des PNR prennent en compte les grands espaces naturels qui concourent aux continuités écologiques régionales pour indiquer ces différentes zones des Parcs et leurs vocations**.

SRADDET Centre-Val de Loire

Cartographie du SRCE annexée au SRADDET (à préciser dans les SCoT)

Sous-trame des lisières et pelouses calcicoles. Cartographie au 1/100 000^e.

- Une approche par sous-trames ;
- 3 composantes pour chacune des sous-trames (hors cas particuliers).



Corridors potentiels

- Fonctionnels ;
- A restaurer.

Zones de corridors diffus à préciser localement



SRADDET Centre-Val de Loire – Chapitre Biodiversité

Règle générale n 37

Vise à **définir des dispositions nécessaires à la préservation et à la restauration des continuités écologiques et du réseau Natura 2000** identifiés au titre de la règle n 36.

Les SCoT déterminent les dispositions nécessaires, ils rédigent notamment des dispositions applicables au PLU et PLUi compatibles avec les règles 38 et 39 du SRADDET.

Les **chartes des PNR** peuvent identifier des principes de maîtrise de l'urbanisation.

SRADDET Centre-Val de Loire – Chapitre Biodiversité

Règle générale n 38

Vise à **préserver la fonctionnalité des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques identifiés localement et du réseau Nature 2000, dans le cadre de la planification** territoriale.

Les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques des sous-trames régionales prioritaires identifiés à l'échelle du territoire considéré doivent être protégés de toute occupation ou utilisation du sol qui remettraient en cause leur fonctionnalité.

Les autres sous-trames doivent être préservées de toute occupation ou utilisation du sol qui remettraient en cause leur fonctionnalité globale.

SRADDET Centre-Val de Loire – Chapitre Biodiversité

Règle générale n 39

Vise à **préserver la fonctionnalité des réservoirs de biodiversité et des corridors** écologiques identifiés localement, **dans le cadre des projets.**

Les SCoT demandent aux PLU(i) de prendre des dispositions pour que :

1. les projets d'aménagement et de construction ne puissent avoir pour conséquence une incidence négative notable sur les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques identifiés localement
2. la circulation des espèces et le franchissement des nouvelles clôtures en forêt soit possible. Les SCoT demandent en particulier aux PLU(i) de délimiter des sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique dans lesquels l'édification des clôtures est soumise à déclaration préalable.



SRADDET Centre-Val de Loire – Chapitre Biodiversité

Règle générale n 40

Vise à **identifier**, dans les secteurs déterminés pour le développement urbain, économique, et/ou d'infrastructures, définis dans les documents d'urbanisme :

- ✓ les mares,
- ✓ les zones humides,
- ✓ les haies bocagères,
- ✓ les pelouses sèches et calcicoles présentes.

Objectif = mieux les prendre en compte ensuite dans l'aménagement du territoire



SRADDET Centre-Val de Loire

Idée d'un « guide d'application » :

Document d'aide à la mise en œuvre des objectifs et règles générales.

Mode d'emploi « par et pour » les acteurs régionaux :

- ✓ Les territoires, pour traduire le SRADDET dans les documents de planification et d'urbanisme locaux.
- ✓ Les services de l'Etat et du Conseil régional, pour accompagner les territoires et vérifier les attendus au regard du SRADDET.

De premiers échanges Région / Etat au second semestre 2019, à poursuivre avec les territoires en 2020.

Un document à alimenter à partir des situations qui se présentent lors de l'élaboration et la révision des documents sur les territoires.



Projection du film biodiversité

3'



Territorialisation du Plan Biodiversité :

Partage de la feuille de route des services et opérateurs de l'Etat

Thérèse PLACE – DREAL Centre-Val de Loire



LA BIODIVERSITÉ, UNE PRIORITÉ GOUVERNEMENTALE

Le plan implique **tous les ministères** mais pas que...

- **Comité interministériel pour la biodiversité** mis en place. Il sera réuni chaque année pour faire le point sur les avancées obtenues.

Intégration de l'enjeu **dans l'ensemble des politiques sectorielles**

- Sortir la biodiversité du clan des initiés : **pour une appropriation large** par tous les acteurs = interactions fortes avec la **qualité de vie**.



L'ambition du plan

« embarquer la société française dans toutes ses composantes dans la mobilisation collective (Collectivités, entreprises, associations, citoyens) en faveur de la biodiversité. »

[...]

Accompagné d'un « Agenda pour l'action » dans lequel chaque territoire, chaque élu local, chaque entrepreneur, chaque acteur socio-professionnel est appelé à s'engager. »



Ses finalités

- **Répondre à l'urgence** de l'accélération de la disparition de la biodiversité et inverser la tendance ;
- Mettre en œuvre l'objectif de **réduire à zéro la perte nette** de biodiversité ;
- **Agir sur les pressions** qui pèsent sur la biodiversité terrestre, marine et aquatique par des actions concrètes ;
- **Accélérer** la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité qui court jusqu'en 2020 ;
- **Contribuer à l'engagement de la France** à la Convention internationale sur la diversité biologique (COP 15 de Pékin en 2020) ;
- Profiter du leadership de la France sur le **climat** pour prendre le leadership sur la **biodiversité : les deux défis sont liés** ; pour cela :

la France doit être exemplaire.



Les chiffres du plan

- **6** axes thématiques,
- **24** objectifs,
- **90** actions pour la biodiversité
- **5** grands enjeux pour agir
- 600 millions d'euros sur 4 ans
- 15 ministères concernés
- Plan pluriannuel



Les 6 axes du plan

-  **Axe 1** : Reconquérir la biodiversité dans les territoires
-  **Axe 2** : Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité
-  **Axe 3** : Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes
-  **Axe 4** : Développer une feuille de route européenne et internationale ambitieuse pour la biodiversité
-  **Axe 5** : Connaître, éduquer, former
-  **Axe 6** : Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité



5 thèmes phares

- 1. La limitation de la consommation de l'espace et la préservation des milieux
- 2. La protection des écosystèmes et certaines espèces emblématiques et menacées
- 3. La dynamique de préservation de la mer et du littoral
- 4. La transition de nos modèles de production et de consommation
- 5. Le lien entre santé et environnement



Territorialisation du plan

Feuille de route régionale des services et des opérateurs de l'État pour :

- Accompagner les acteurs pour parvenir aux objectifs portés dans les actions du plan ;
- Participer à une dynamique de mobilisation , aux côté des partenaires existants (ARB, Conseil régional, ...)

DDT/DRAAF/OFB/Agences de l'Eau

DREAL(pilote)



Territorialisation du plan

Préparation de la feuille de route régionale :
sur les 90 actions

- Une 50 aine ne concerne pas la région
- Une 15 aine portée par le niveau national
- Une 20 aine avec initiatives régionales
dont 8 prioritaires au regard des enjeux régionaux



Les actions prioritaires régionales

1

Déploiement de solutions fondées sur la nature

- Enjeu : *Engager un maximum de collectivités à mobiliser leurs différents moyens d'action.*
- Objectif : *accompagner le dispositif « territoires engagés pour la nature (TEN) » porté par l'ARB.*

ACTIONS PRÉVUES :

=> DDT/DREAL/AgE : incitation des collectivités à rejoindre le dispositif (notamment celles qui se montrent investies)

=> DREAL/OFB/AgE : participation au jury de désignation des TEN (et sollicitation des DDT pour avis)



Les actions prioritaires régionales

1

Déploiement de solutions fondées sur la nature

Acteurs :

DREAL/DDT/AgE/OFB

Pilotage DREAL

ACTIONS 2019:

- Participation DREAL/AgE/OFB à chaque jury TEN, avec contribution amont des DDT
- dispositif présenté aux animateurs Natura 2000 et aux chargés de mission planification des DDT



Les actions prioritaires régionales

2

lutte contre l'artificialisation des sols

- Enjeu : *la consommation d'espace reste trop rapide même dans les territoires où la population et les emplois n'augmentent pas...*
- Objectif : *inciter les collectivités à une démarche volontariste de limitation de la consommation d'espace notamment par l'étalement urbain.*

ACTIONS PRÉVUES:

- Partage des méthodes et outils ;
- Diffusion d'indicateurs partagés de suivi ;
- Sensibilisation des collectivités à l'enjeu (Porter à Connaissances, réunion des Personnes Publiques Associées) lors de création ou révision de documents d'urbanisme ;
- Renforcement des avis Etat ;
- Intégration de l'enjeu dans les contributions aux avis des CDPNAF.



Les actions prioritaires régionales

2

lutte contre l'artificialisation des sols

Acteurs :

DREAL/DDT

Pilotage DREAL

ACTIONS 2019:

- Enjeu intégré dans les PAC/notes d'enjeux
- Portage accru au sein des avis Etat :
Sur 74 avis Etat sur PLU/PLUi/ScoT portés en région, 10 avis défavorables/18 avis favorables avec réserves portant sur l'enjeu, 1 dossier retiré suite à alerte DDT
- Commence à porter ses fruits... mais difficile en zone rurale où le foncier mobilisable reste aux yeux des acteurs locaux un des atouts pour la relance de leur territoire...
- CDPNAF restent à mobiliser



Les actions prioritaires régionales

3

Faire de l'agriculture une alliée de la biodiversité et accélérer la transition agroécologique

3.1 Développer l'agroécologie au service de la biodiversité

- Enjeu : Engager un maximum de collectivités à mobiliser leurs différents moyens d'action.
- Objectif : Poursuivre et intensifier le développement de l'agriculture biologique en région, ainsi que celui des filières à hautes valeurs environnementales.

Pilotage DRAAF

ACTIONS PRÉVUES :

- => déploiement du plan « ambition Bio » en région,
- => mise en place d'un observatoire de l'agriculture biologique.

ACTIONS RÉALISÉES :

- Travail de coconstruction du volet régional du plan « ambition Bio » lors de 3 ateliers « filière grande culture, » « production », « restauration collective » (lancement en comité « bio »).
- Certification HVE et signes de qualité présentés lors des ateliers
- Table ronde « HVE » lors des rencontres céréalières en janvier 20.



Les actions prioritaires régionales

3

Faire de l'agriculture une alliée de la biodiversité et accélérer la transition agroécologique

3.2 réduire l'usage des pesticides tout en accompagnant les exploitants et les filières

- *Objectif : réduire l'impact des pesticides en réduisant leur usage.*

Copilotage DRAAF/DREAL

Acteurs : DRAAF/DREAL/DDT/AgE

ACTIONS PRÉVUES :

=> mise en œuvre d'une feuille de route révisée pour la plan « ecophyto2+ ».

ACTIONS 2019 :

- bilan de la feuille de route ecophyto2 réalisé ;
- feuille de route actualisée validée.



Les actions prioritaires régionales

4

Renforcement du réseau écologique des territoires

4.1 Créer ou étendre des aires protégées

(Cf. présentation suivante)

Pilotage DREAL

Acteurs :
DREAL/DDT/OFB/AgE

ACTIONS PREVUES :

=> Évaluation des besoins régionaux à la lumière de l'actualisation de la SCAP.

=> Extension de la réserve naturelle nationale de Chérine (36).



Les actions prioritaires régionales

4

Renforcement du réseau écologique des territoires

4.1 Restaurer la continuité écologique des cours d'eau

Pilotage DREAL

Acteurs : DREAL/DDT/OFB/AgE

ACTIONS PREVUES:

Déploiement du « plan national d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau » :

- Concertation avec parties prenantes/ conciliation des enjeux
- Élaboration liste ouvrages prioritaires (priorisation sur les ouvrages avec enjeux sur poissons migrateurs et risques morphologie et continuité du SDAGE).
- Concentration des moyens (expertise, financiers, police...), sur ces ouvrages
et Mise en œuvre

ACTIONS 2019 :

- Concertation;
- Projet de liste établi;
- Contrats milieux aquatiques signés.



Les actions prioritaires régionales

5

Amélioration de la séquence ERC

Enjeu :

Difficultés relatives à sa mise en œuvre, à son suivi ;

Nécessité d'un accompagnement des porteurs de projets et des services en charge de vérifier sa bonne application.

Pilotage DREAL

Acteurs : DREAL/DDT/OFB

ACTIONS PREVUES:

Favoriser l'évitement :

- Conseil amont aux collectivités (dont cadrage des évaluations environnementales) ou lors de préparations des avis ;
- Formation des bureaux d'études (BE) et des maîtres d'ouvrages (MoA) ;
- Données à jour facilement disponibles ;

Améliorer la lisibilité des prescriptions sur les mesures ERC dans les autorisations pour une meilleure appropriation, un meilleur suivi sur le terrain et pour faciliter les contrôles ;

Améliorer le contrôle des mesures compensatoires sur le terrain (suivi dans le temps) et proposer les sanctions qui s'imposent.

- **ACTIONS 2019** : 2 formations de BE/MoA



Le suivi de la feuille de route

Un suivi national actif et impliquant ;

Un suivi régional par la DREAL, notamment par les réseaux métiers (INTERMISEN...);

Des pilotes par thématiques ;

Un rapportage régulier en instance de coordination (CAR).



Partage de la feuille de route

Avec le Conseil régional

Avec les membres de l'ARB

Avec les autres services de l'État (rectorat,ARS....)
(à venir)

et aujourd'hui avec les membres du CRB.



Les autres actions régionales (hors feuille de route)

- Exemples d'actions régionales de priorité 2:

- Interdiction utilisation plantes invasives dans aménagements urbains (lien avec PRSE3): poursuite de l'animation d'un groupe de travail régional (DREAL/en lien avec ARS)
- Publication d'indicateurs de l'état de la biodiversité et des pressions (contribution à la mise à jour dans le cadre de l'ORB/ARB) DREAL/OFB
- Atlas de biodiversité communales (OFB) (promotion de la démarche)

- Exemples d'actions « nationales » en attente de déploiement régional :

- 65 millions d'observateurs de la biodiversité (OFB)
- La biodiversité dans le parcours éducatif (rectorat) avec appui ARB

Plan Biodiversité



BIODIVERSITÉ.
TOUS VIVANTS !



**Merci de votre
attention**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

CENTRE-VAL DE LOIRE

Actualisation de la stratégie de création des aires protégées

Sébastien COLAS

DREAL Centre-Val de Loire

Plan

- Les espaces protégés en région Centre-Val de Loire
- La Stratégie de création d'aires protégées (2011-2019)
 - au plan national
 - au niveau de la région Centre-Val de Loire
- Vers une nouvelle stratégie...
 - au plan national
 - au niveau de la région Centre-Val de Loire

Serapias



Trois grands types de protection



- Les protections réglementaires :

Cœurs de parcs nationaux, **Réserves naturelles, Réserves biologiques, Arrêtés de protection de biotope** ou d'habitats naturels, **Réserves nationales de chasse et de faune sauvage, Sites classés**

- Les protections foncières :

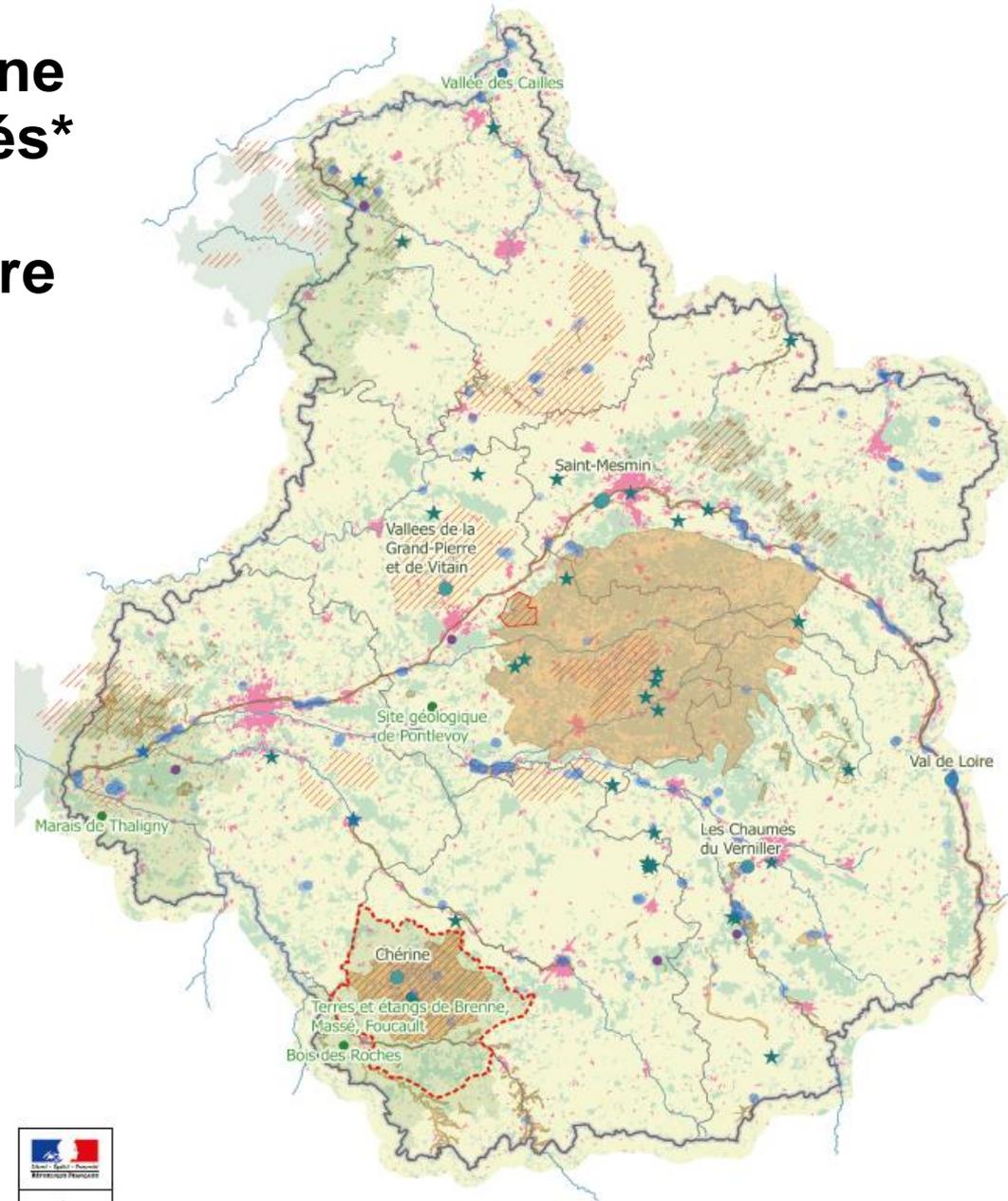
Conservatoire du littoral, **Conservatoire d'espaces naturels, Espaces naturels sensibles**

- Les protections contractuelles :

Aire d'adhésion de parcs nationaux, **Parcs naturels régionaux, Parcs naturels marins, Natura 2000**

Près d'une centaine d'espaces protégés* en région Centre-Val de Loire

-  Réserves biologiques
 -  Réserve nationale de chasse et de faune sauvage
 -  Conservatoire d'espaces naturels
 -  Réserves naturelles nationales
 -  Réserves naturelles régionales
 -  Arrêtés de protection de biotope
 -  Natura 2000 zones de protection spéciale
 -  Natura 2000 zones spéciales de conservation
 -  Parc naturel régional
 -  Zone RAMSAR
- Occupation du sol
-  Territoires artificialisés
 -  Terres agricoles
 -  Forêts et espaces semi-naturels
 -  Zones humides
 -  Surfaces en eau



Source : DRISAL Centre-Val de Loire 2019
CORINE Land Cover 2012

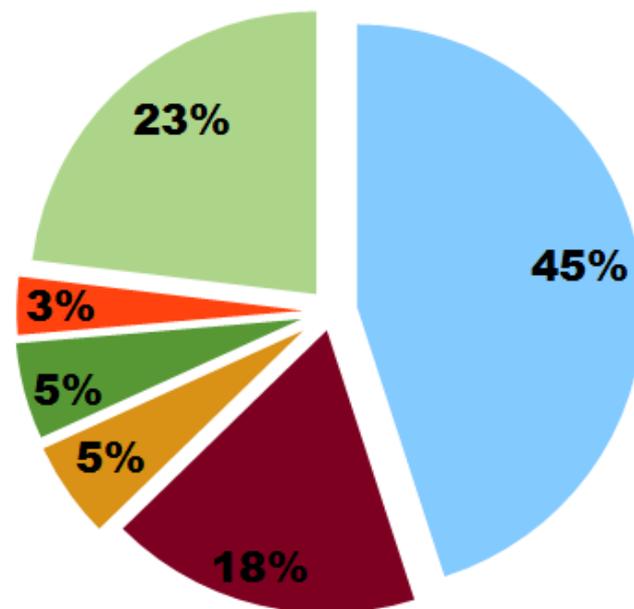
Près d'une centaine d'espaces protégés* en région Centre-Val de Loire

Natura 2000

- 41 ZSC : près de 50% des espaces protégés, 1/3 des surfaces
- 16 ZPS, 1/4 des surfaces
- 3 PNR, près de 50 % des surfaces
- 10 réserves naturelles nationales et régionales, ainsi que 21 APB (protections fortes) représentent moins de 1 % du total

% par type d'espace

- Arrêté de protection de biotope
- Parc naturel régional
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Site Natura 2000 DO
- Site Natura 2000 HFF



Une stratégie qui arrive à échéance : la Stratégie de Création des Aires Protégées - SCAP

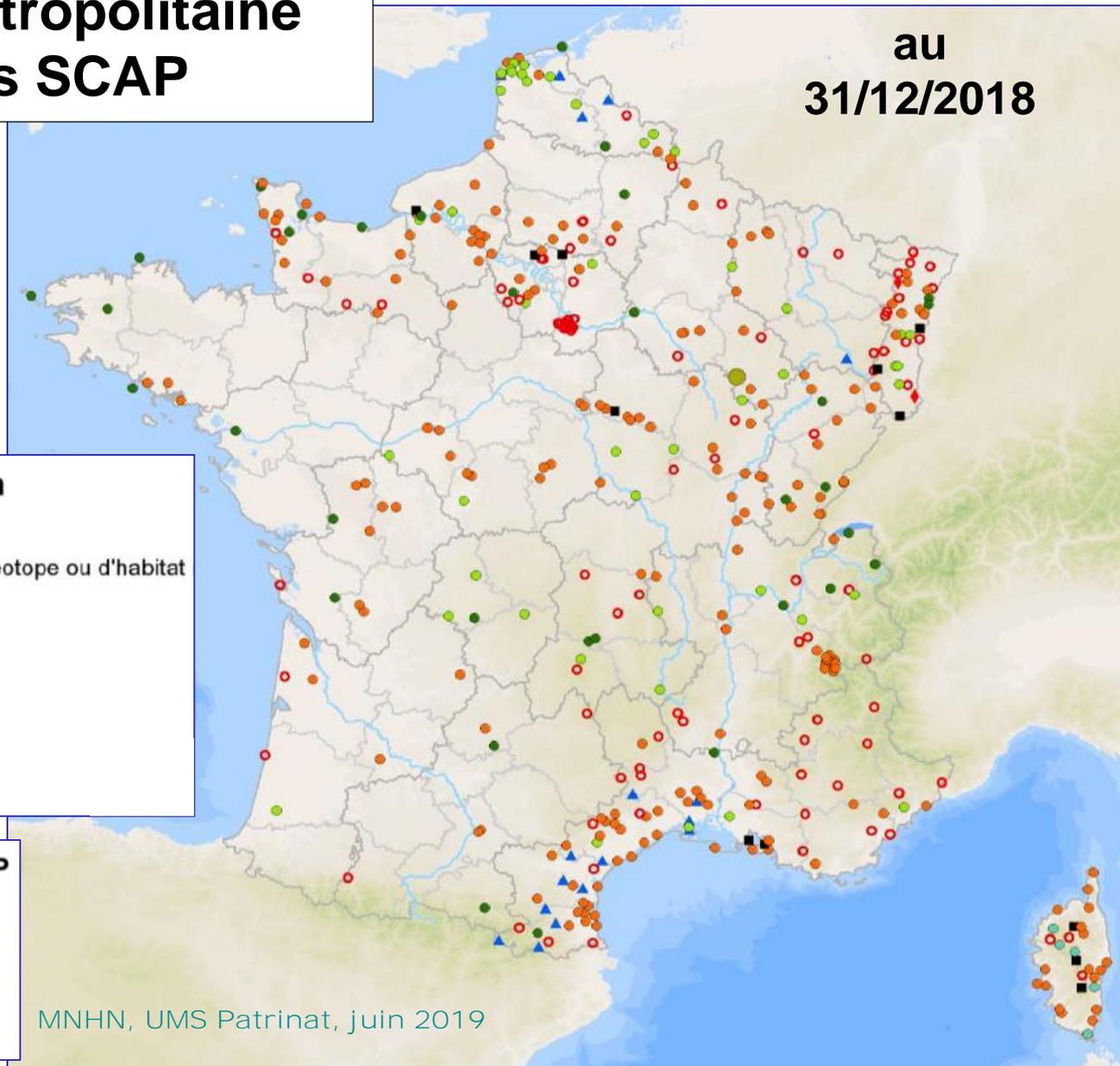
- Suite au Grenelle de l'Environnement
- Sur la période 2011 – 2019
- Dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité
- **Objectif national : 2 % du territoire terrestre métropolitain en protection forte** (APB, APG, RBD, RBI, RNN, RNR ou RNC, PN).
- **1,6 % du territoire métropolitain protégé** actuellement après la création du dernier PN de plaine.



Guêpiers d'Europe, Val de Loire

Répartition métropolitaine des projets SCAP

au
31/12/2018



Types d'outils de protection

Projets SCAP objectif 2%

- Arrêté de protection de biotope, géotope ou d'habitat
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- Réserve naturelle de Corse
- Parc national (zone coeur)

Projets complémentaires à la SCAP

- ◆ Forêt de protection
- ▲ Site classé

Autres

- Outil de protection non-défini

MNHN, UMS Patrinat, juin 2019

2011-2019... Le travail accompli en région

- Travail de sélection des espèces / habitats à prendre en compte
 - Liste des sites potentiellement concernés
 - Définition des outils envisagés pour chaque site
 - Travail Dreal / DDT / Région

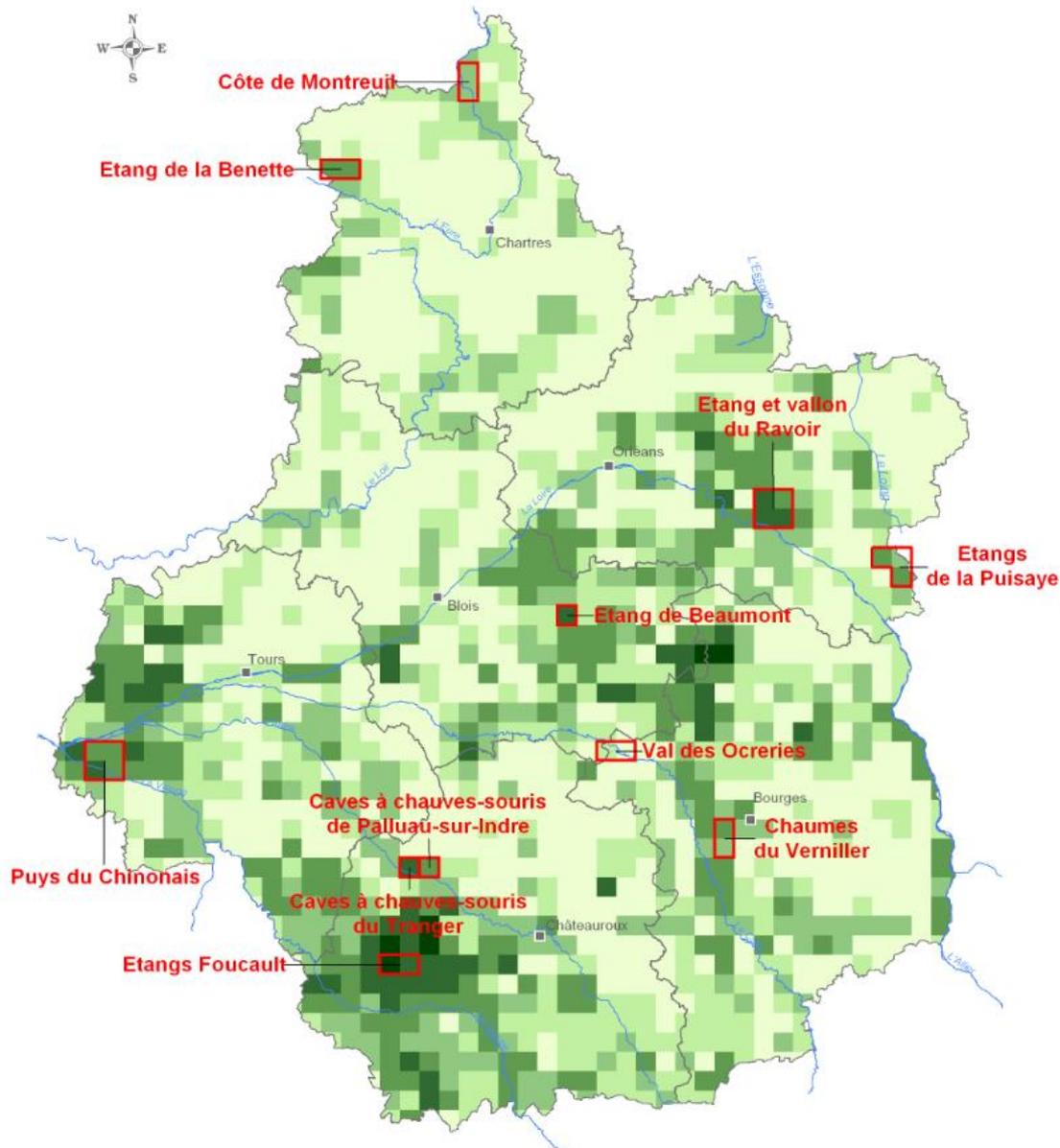


Prairie de fauche



Lac de Rillé © Lucie Desvaux

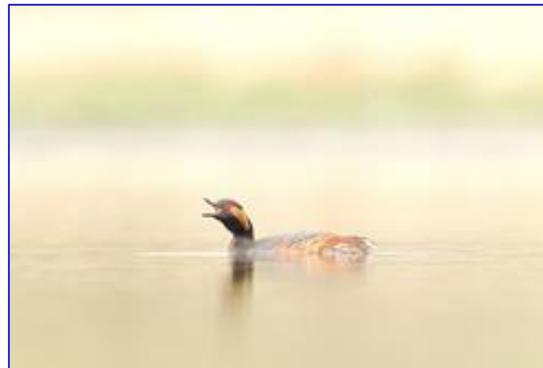
2011-2019... Le travail accompli en région



Carte DREAL de
hiérarchisation des enjeux
SCAP - 2012

2011-2019... Les résultats (1)

- RNN des Chaumes du Verniller, dans le Cher (81 ha), en février 2014 ;
- RNR des terres et étangs de Brenne, Massé, Foucault, dans l'Indre (319 ha), en octobre 2014 ;
- RNR Marais de Taligny , 20 ha, en Indre-et-Loire, en février 2014 ;
- APB de l'étang de la Benette, 14 ha, en Eure-et-Loir, février 2016 ;
- APB des caves du Puits Gibert, moins de 2 ha, en Indre-et-Loire, octobre 2015 ;



Grèbe à cou noir, APB en Sologne

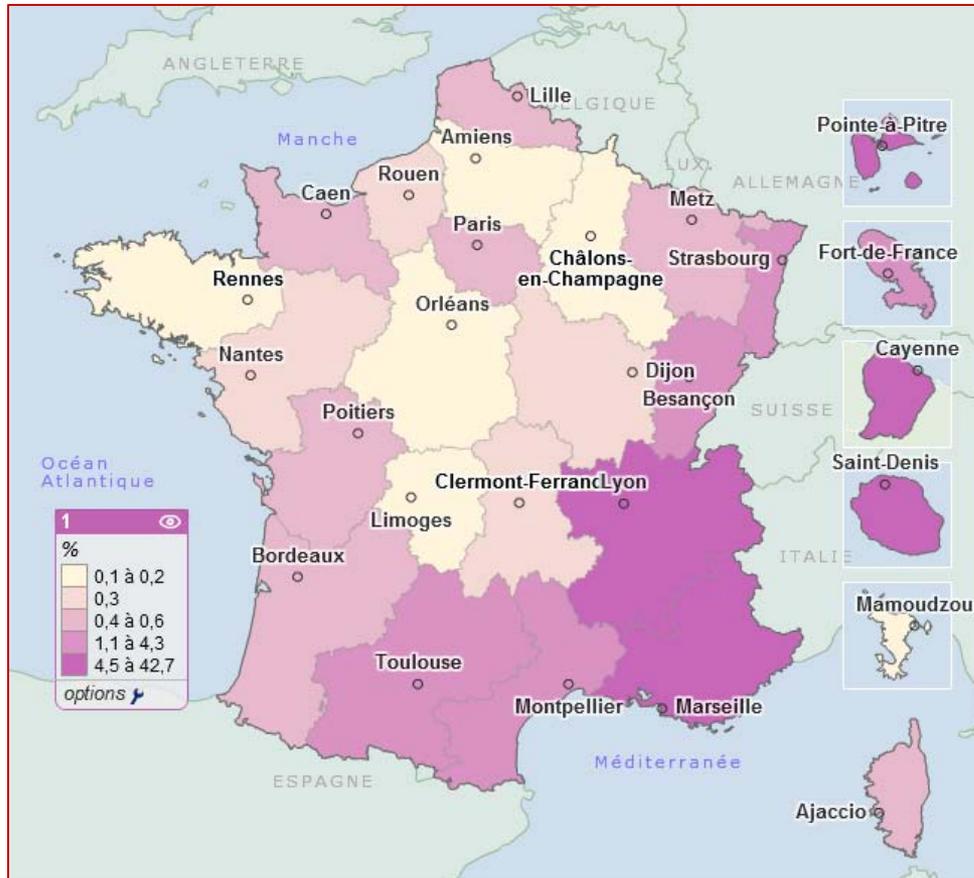
2011-2019... Les résultats (2)

- APB de l'île aux moutons, Montlouis, env. 15 ha, en Indre-et-Loire, juin 2016 ;
- APB des carrières du Château et carrière de la Rottée, Cher, 2018 ;
- Projet d'extension de l'APB des chaumes du Patouillet, passage de 89 ha à 139 ha, Cher ;
- *Projets non aboutis : extension de l'APB des Puys du Chinonais, APB « Grande mulette » sur la Vienne, RBD de l'étang et vallon du Ravoir en forêt d'Orléans, Étangs de la Puisaye (est du Loiret)*



Hibou des marais, hivernant régulier de la Beauce eurélienne

2011-2019... Les résultats (2)



Prairie inondable à fritillaires

A ce jour, 0,15 % du territoire régional en protection forte

Vers une nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées terrestres et marines 2020 - 2030

- 2020 : 2 rdv internationaux majeurs en France : congrès mondial de la Nature et 15^{ème} Conférence des Parties (COP) de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).
- Objectif fixé par le Président pour 2022 : 30 % du territoire (métropole + Dom, terre et mer) protégé d'ici 2022, 10 % du territoire en protection forte.
- La nouvelle stratégie sera présentée en juin 2020 au congrès mondial de la Nature, une première version au forum des aires protégées en mars 2020



Pélobate brun

Vers une nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées terrestres et marines 2020 - 2030

En cohérence avec cette stratégie :

- Plan biodiversité, action 35 : création ou extension de 20 RNN
- Lettre du Ministre aux Préfets et Présidents de Région pour faire un bilan et faire des propositions (fin 2019)

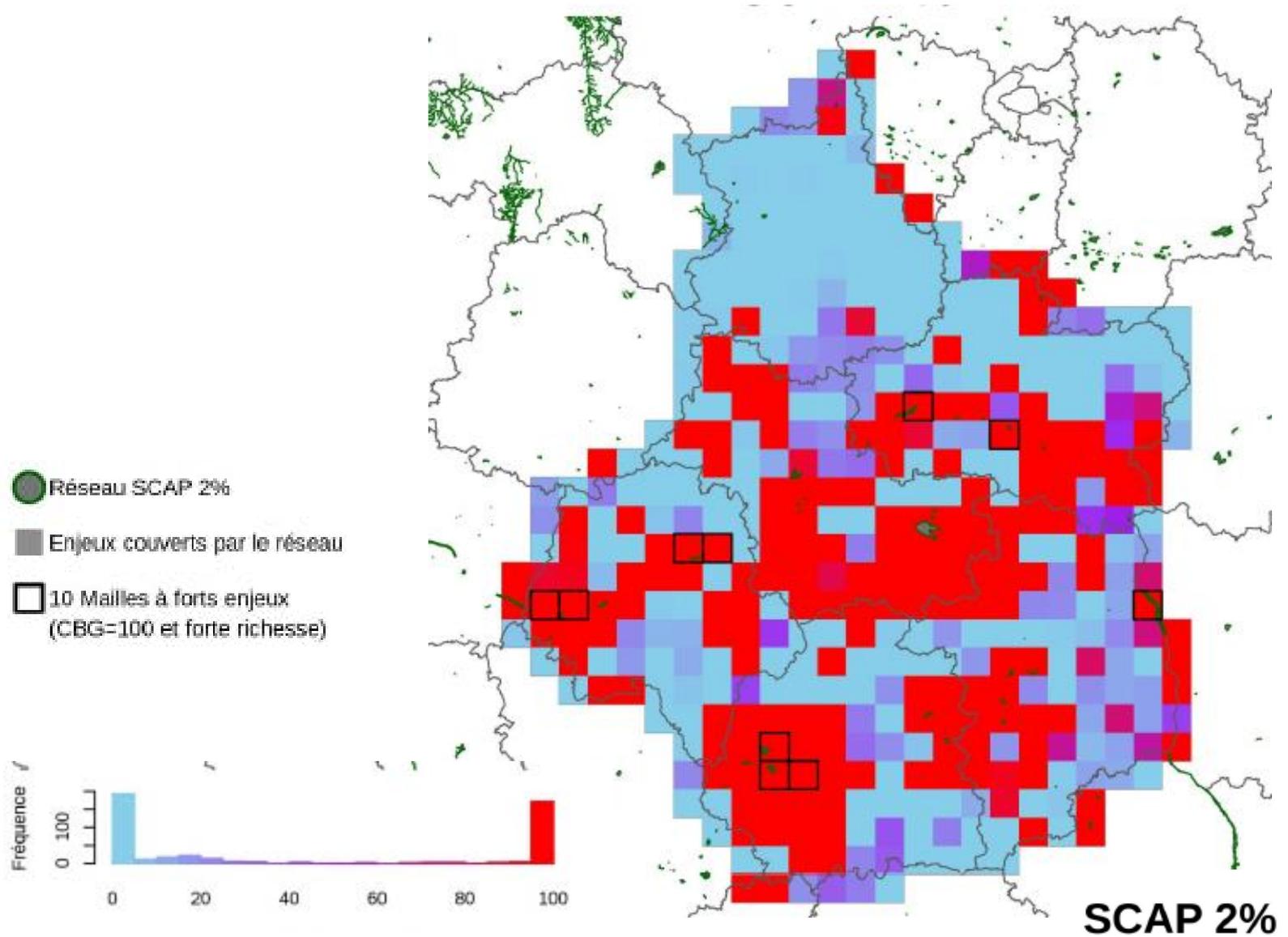


Fauvette pitchou



Mélitée du Plantain

Où intervenir : un premier travail du MNHN



Vers une stratégie locale actualisée : ce qui est prévu

- Travail d'audit de la DREAL des travaux de la SCAP première vague ;
- Diagnostic et localisation des secteurs prioritaires en intégrant et analysant les nouvelles données disponibles ;
- Propositions de nouveaux sites, avec pour chaque site, la justification scientifique, l'outil juridique proposé, l'échéancier et les modalités de concertation, le budget nécessaire ;
- Partage avec les acteurs du territoire avant mise en œuvre (bilan et future stratégie), pour une co-construction ;
- Participation à l'élaboration des lignes directrices nationales de la future stratégie attendue courant 2020.

Les projets d'ores et déjà actés (APB et RNN)

- Extension de la RNN de Chérine (feuille de route régionale du plan Biodiversité)
- Autres projets en cours : extension de l'APB « Ile à sternes » dans le Loir et Cher ; APB « Iles à sternes dans la traversée de Tours » ...



Petit Mars changeant



Cigogne noire en Touraine © Eric Sansault

Merci de votre attention...





Conclusion

Michelle RIVET

Conseil régional Centre-Val de Loire

Christophe CHASSANDE

DREAL Centre-Val de Loire